



Digne-les-Bains, le 15 juin 2016

## Sécurité routière – Radars Activation de la fonction double-sens

### **Le radar double-sens : un même équipement contrôle la vitesse des véhicules sur deux voies de circulation en sens opposés.**

En 2015, 22 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. Sur 140 accidents corporels, 30 étaient liés à la vitesse.

Depuis début 2016, 6 personnes ont été tuées dans 57 accidents corporels, dont 12 causés par une vitesse excessive ou non adaptée.

Pour lutter contre la vitesse excessive qui reste un facteur important dans les causes d'accidents de la route, le parc des radars est en cours de modernisation. L'installation de la fonctionnalité « double-sens » à l'intérieur de 111 radars fixes en est la première concrétisation.

**La fonction « double-sens » permet de lutter contre l'insécurité routière en contrôlant concomitamment la vitesse des véhicules qui circulent sur deux voies opposées. À noter que l'équipement réalise des flashes dans les deux sens de circulation ainsi qu'en cas de dépassement.**

**Sur les 15 radars fixes automatiques que compte le département, 8 vont être équipés de cette fonctionnalité double-sens :**

#### **Du 14 au 16 juin 2016 :**

- Villeneuve sur la route départementale 4096 (limitation à 90 km/heure),
- Volx sur la route départementale 4096 (limitation à 90 km/heure),
- L'Escale sur la route nationale 85 (limitation à 90 km/heure),
- Aubignosc sur la route nationale 85 (limitation à 90 km/heure).

#### **Du 20 au 21 juin 2016 :**

- Digne-les-Bains sur la route nationale 85 (limitation à 90 km/heure),
- Entrages sur la route nationale 85 (limitation à 70 km/heure),
- Saint Benoît sur la route nationale 202 (limitation à 90 km/heure).

**Pour prévenir les conducteurs des nouvelles zones de contrôle, des panneaux d'information ont systématiquement été installés sur chacun des axes contrôlés par le radar « double-sens », dans chaque sens de circulation.**